



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT

Absents excusés : M. Henri LANCELIN pouvoir à M. Yves JOURDAN, M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE, M. Mehdi BELKACEM pouvoir à M. Nicolas FARRÉ, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Sonia BRAU

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Réf : 2024/09/6 - OBJET : Avis sur le projet de programme local de l'habitat intercommunal 2024-2030 du territoire de Versailles grand parc

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.5216-5,

Vu la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU),

Vu la délibération du 6 avril 2021 du conseil communautaire de Versailles Grand Parc permettant le lancement du Programme Local d'Habitat intercommunal (PLHi) 2024-2030,

Vu la délibération du 25 juin 2024 du conseil communautaire de Versailles Grand Parc arrêtant le projet du Programme Local d'Habitat intercommunal (PLHi) 2024-2030,

Considérant que le projet d'un PLHi, arrêté par l'organe délibérant susvisé, doit être transmis aux conseils municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc pour qu'ils émettent un avis dans un délai de deux mois,

Considérant qu'avec la période estivale, le délai a été repoussé jusqu'au 25 octobre 2024,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240925-2024-09-6-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2024

DELIBERE

Article 1 : Émet à l'unanimité un avis favorable au Plan Local de l'Habitat intercommunal 2024 – 2030 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ci annexé.

Article 2 : Habilité le Maire à prendre les mesures permettant l'exécution de cette délibération.

Délibération rendue
exécutoire par transmission,
en Préfecture le : **30 SEP. 2024**
et par publication en ligne le :
30 SEP. 2024
Saint-Cyr-l'École,
le : **30 SEP. 2024**

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Sonia BRAU




Sonia BRAU


Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE





Le 30 septembre 2024